

N° 7104^A

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

portant modification

- 1. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,**
- 2. de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental,**
- 3. de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques; b) la création d'un „Centre de Gestion Informatique de l'Education“; c) l'institution d'un Conseil scientifique,**
- 4. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat,**
- 5. de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS),**
- 6. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire,**
- 7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat et**
- 8. de la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale**

* * *

CORRIGENDUM

(29.12.2016)

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

(12.12.2016)

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le Projet de loi portant modification

1. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,
2. de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental,
3. de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques; b) la création d'un „Centre de Gestion Informatique de l'Education“; c) l'institution d'un Conseil scientifique,

4. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat,
5. de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS),
6. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire,
7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat et
8. de la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale.

Palais de Luxembourg, le 12 décembre 2016

*Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Claude MEISCH

HENRI